



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Division de l'Organisation
Scolaire

Dossier suivi par
Ghislaine DEFRES
Téléphone
04 90 27 76 43
Fax
04 90 27 76 73
Mél.
ghislaine.defres
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Avignon, le 4 septembre 2012

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

S/c de Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de circonscription

Objet : Constat des effectifs à la rentrée scolaire 2012

Le constat de rentrée 2012 des effectifs d'élèves des écoles publiques et privées va se réaliser à partir de « Base Elèves 1^{er} degré » (BE1D).

A partir du 4 septembre, il vous appartient d'admettre définitivement vos élèves, de les répartir dans les classes et, éventuellement, de radier ceux qui ne se sont pas présentés à la rentrée. Seuls les élèves possédant un INE (identifiant national élève) seront comptabilisés dans les effectifs.

Le calendrier départemental fixe ces opérations du **4 septembre au 20 septembre au plus tard**. En effet, le délai d'attribution de l'INE qui, en temps normal, s'établit entre 24 et 48 heures peut, en cas de litige ou d'erreur, se révéler beaucoup plus long.

La date d'observation des effectifs dans Base Elèves est arrêtée au 24 septembre. Les élèves admis et répartis après le 24 ne seront pas retenus dans le constat.

Du 24 au 27 septembre, vous devrez impérativement valider vos effectifs pour qu'ils soient pris en compte.

Je vous remercie d'accorder la plus grande attention à ces opérations de rentrée.

Bernard LELOUCH